L'ajournement

Mais à cause de l'obstination du ministre qui n'a pas signé cette lettre d'offre conjointe avec M. Ciaccia, même si aujourd'hui, j'ose espérer que le secrétaire parlementaire va nous donner des informations là-dessus, même si aujourd'hui, les décisions... Cela veut dire que le ministre retardera le délai de l'implantation de cette industrie, puisqu'à partir de demain, il fera parvenir l'offre conjointe des sommes d'argent que le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec accorderont à cette industrie pour implanter la papeterie de Matane.

Monsieur le Président, dans ce dossier, c'est la même chose qu'on a connue dans le dossier Gulf-Ultramar, les Québécois se sont fait rouler royalement, pour ne pas dire un autre mot! Comme on l'a vécu dans le dossier de la Domtar, monsieur le Président, dans les Cantons de l'Est, encore une fois, les Québécois se sont fait rouler. Ils ont eu l'argent, mais c'est leur argent qu'il y avait dans l'enveloppe, et encore une fois, les Québécois se sont fait avoir.

Monsieur le Président, comme je viens de le voir encore là, les Québécois francophones viennent de se faire rouler juste pour ne pas discuter en comité de l'amélioration de la Loi sur les langues officielles.

Monsieur le Président, je termine, et j'ose espérer que cette fois-ci, le secrétaire parlementaire, qui était à l'origine tantôt de faire mourir cette motion qui est importante pour protéger les francophones de tout le pays, aura cette fois-ci au moins une réponse très intelligente.

M. Bernard Valcourt (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Monsieur le Président, j'aimerais répondre à la question du député de Montréal—Sainte-Marie. Mais lorsque dans ses déboires oratoires, il m'assigne la responsabilité d'avoir tué le projet de loi C-203 . . . Eh bien, un conservateur du Nouveau-Brunswick dirigé par un premier ministre Richard Hatfield qui est l'exemple canadien d'un homme qui a fait quelque chose pour les francophones et les Acadiens, on n'a pas de leçon à prendre de l'équipe libérale . . .

M. Malépart: M. Hatfield n'a pas fait ce qu'il aurait dû faire.

M. Valcourt: Monsieur le Président, on n'aime pas se faire répondre.

On n'aime pas se faire dire que les libéraux ont été au pouvoir pendant 16 ans et qu'ils n'ont pas touché depuis 1969 à la Loi sur les langues officielles. On va le faire. Mais pour en venir à la papeterie de Matane, il y a certaines personnes, si on leur explique longtemps elles comprennent.

La question de la papeterie de Matane, on sait que cela consiste dans un projet d'une usine de papier surcalendré qui aurait une capacité de 180,000 tonnes métriques par année, que le coût total est évalué à 327 millions de dollars, en plus des 25 millions de dollars requis pour les infrastructures hors site.

Les promoteurs, on sait qui ils sont. Jusqu'à maintenant il y a eu de nombreuses rencontres entre les fonctionnaires des gouvernements fédéral et québécois pour étudier en profondeur les possibilités d'accorder des aides gouvernementales pouvant permettre la réalisation du projet. D'ailleurs, un projet net d'intentions a déjà été produit.

En entendant le député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) on jurerait qu'il était auprès de MM. Ciaccia et Stevens, les ministres québécois et fédéral, lorsqu'ils discutaient de la papeterie de Matane, parce qu'il dit qu'il avait donné sa parole. Or, en autant que je sache, puis peut-être que le député de Montréal—Sainte-Marie en conviendra que lorsqu'on parle d'un projet d'ébauche d'entente, on ne parle pas d'une entente. Mais cela fait l'affaire politique du député de Montréal—Sainte-Marie de crier que les Québécois se font rouler par ce gouvernement, mais les Québécois savent mieux parce qu'ils voient ce qui est arrivé au taux de chômage au Québec depuis sepembre 1984. De toute façon, lorsque la décision va être prise dans cette affaire, elle va tenir compte de certaines choses.

Ils peuvent écouter parce qu'ils pourront apprendre ce qu'on va considérer. On va tenir compte, bien sûr, de l'impact économique et social d'un tel investissement dans le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie. Mais, monsieur le Président, ils devront aussi tenir compte des représentations de l'industrie des pâtes et papier qui ne favorise pas l'octroi d'aide discrétionnaire pour de tels projets, parce que si quelqu'un connaît le marché, on sait ce que cela veut dire, de même que l'impact possible qu'une telle aide aura—et ils vont aimer cela, monsieur le Président—sur les négociations commerciales qui vont bientôt être en cours avec nos voisins du Sud les États-Unis d'Amérique.

Un projet de mémoire au Cabinet concernant l'usine de Matane est en voie de préparation et devrait être soumis sous peu afin qu'une position définitive soit prise dans ce projet.

• (1815)

[Traduction]

LES COMMUNICATIONS—LES FACTURES DE TÉLÉPHONE DE BELL CANADA—L'INTERDICTION DE PAYER EN ESPÈCES

M. Bob Horner (Mississauga-Nord): Monsieur le Président, il y a quelques semaines, j'ai posé au ministre des Communications (M. Masse) une question concernant le paiement des factures de Bell Canada. En effet, sans préavis ou presque, Bell Canada a modifié unilatéralement sa politique sur les méthodes de paiement. Du jour au lendemain, seuls les chèques ou les mandats-postes étaient acceptables au Phonocentre Bell de Mississauga. Quand j'ai demandé au ministre des explications, il a répondu que ces questions relevaient du CRTC et que ce dernier était en train d'examiner la situation.

Les semaines ont passé et le CRTC examine toujours la situation. Pour les raisons suivantes, j'estime que c'est inadmissible. Tout d'abord, depuis quand l'argent frappé à la Monnaie canadienne n'est-il pas accepté en paiement de biens et services canadiens? Je mets en doute la légalité de cette décision. Deuxièmement, les abonnés de Bell Canada n'ont pas été avertis suffisamment à l'avance de ce changement de politique. Un matin, mon bureau de circonscription a été débordé d'appels téléphoniques de citoyens qui s'étaient rendus jusqu'au bureau de Bell. Ils voulaient, comme à l'habitude, payer leur facture de téléphone en personne et en espèces. Je ne puis admettre que les responsables de Bell manquent à ce point à leur devoir qu'ils oublient d'avertir leurs clients d'un changement aussi important. Et pourtant, un grand nombre de mes électeurs n'étaient pas au courant de ce nouveau règlement. Je serais naïf de croire qu'en l'occurrence, Bell a fait beaucoup d'efforts.